## Accusé de réception en préferent de LA GENEYTOUSE

Date de télétransmission : 28/11/2016 Date de réception préfecture : 28/11/2016

255

60

10 

100 

ш =

m 

100

100 100

m 100

 $\blacksquare$ 100

10 

100 

100 165

100 100

103 10

60

100 133

155 100

555 100

H 112

103

107 88

201 100

1 Н 80

127 653 

200 100 EE 107

-600

100

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

## Délibération n° 2016-72 en date du 23/11/2016 concernant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918:

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 novembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 15 novembre 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents: MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Michel JACQUET, Thierry ARMAND, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Jean-Claude LEBLOIS.

Représentés: M. Michel DUCHEZ procuration à M. Michel JACQUET; Mme Christelle LATOUR procuration à Mme Christine CASTANET.

## M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance

| Membres | Présent | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|---------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15      | 12      | 2           | 12      | 14       | 14   | 0      |

Saisi par l'association « La Libre Pensée 87 » afin d'adopter un vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918, le Conseil Municipal de La Geneytouse, à l'unanimité :

Considérant que plus de 2400 poilus ont été condamnés à mort de manière expéditive par des tribunaux militaires pour des motifs souvent arbitraires ;

Considérant que plus de 600 poilus ont été fusillés pour l'exemple lors du premier conflit mondial:

Considérant que sans chercher à réécrire l'histoire ou à l'instrumentaliser alors que nous célébrons le Centenaire de la Grande Guerre, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée ;

Demande que, hors condamnation de droit commun, ces soldats condamnés pour l'exemple soient reconnus à part entière comme des soldats morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France.

A La Geneytouse, le 24 novembre 2016

Le Maire

Alain FAUCHE